

La Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris créent deux dispositifs de soutien à la création artistique et de préservation du patrimoine.

La Ville de Paris lance, en lien étroit avec le Crédit Municipal de Paris, le « 1 % marché de l'art » et « Paris ville-refuge » : deux dispositifs innovants de soutien à la création artistique et de préservation de l'art et du patrimoine.

Le « 1% marché de l'art » et « Paris ville-refuge » symbolisent la volonté de la capitale de soutenir la création artistique de demain, tout en poussant ses murs pour être le foyer d'accueil temporaire de trésors en péril.

Soutien à la création artistique avec le dispositif du 1 % marché de l'art

Le Crédit Municipal de Paris lance dès cette année le 1 % marché de l'art, appel à projets permettant de soutenir la création artistique parisienne à l'international. L'établissement, qui réalise en moyenne près de 12 M€ de chiffre d'affaires en organisant plus de 80 ventes aux enchères par an, consacrera 1 % de ce montant (et au minimum 100 000 euros) pour aider les artistes parisiens sur deux volets, aide à la production et aide à la diffusion internationale.

« Le Crédit Municipal de Paris soutient depuis de nombreuses années les projets culturels, à travers le mécénat des expositions de Paris Musées et de Nuit Blanche notamment. Nous sommes heureux de lancer l'initiative du « 1 % marché de l'art » et de renforcer ainsi notre engagement pour la création artistique », a souligné Frédéric Mauget, Directeur général du Crédit Municipal de Paris.

Descriptif de l'appel à projets annuel

- Dotation : 100 000 euros minimum (répartis sur trois projets maximum)
- Domaine artistique : artistes émergents dans le domaine des arts visuels
- Type d'aide : soutien à la création et à la diffusion internationale

Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à projets : octobre 2018 (pendant la FIAC)
- Dépôt des candidatures : dernier trimestre 2018
- Attribution : premier semestre 2019

« Avec ce projet pionnier, l'objectif pour Paris est aussi d'encourager les autres maisons de ventes à s'inscrire dans cette démarche de solidarité artistique. », a ajouté Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de la culture.

Préservation du patrimoine et de l'art en danger : offrir une réserve refuge aux œuvres menacées

Paris, ville refuge pour les artistes, les journalistes et les défenseurs des droits de l'Homme, mettra à disposition, en partenariat avec le Crédit Municipal de Paris, plusieurs centaines de mètres cubes de réserves hautement sécurisées et non-inondables afin d'accueillir et protéger des œuvres patrimoniales en provenance des zones de conflit où elles sont en danger.

« En proposant ses réserves refuges, le Crédit Municipal, qui a développé une expertise dans les domaines de la conservation et de la valorisation d'œuvres d'art depuis près de quatre siècles, permet de veiller à la sauvegarde dans toute sa diversité du patrimoine menacé par les vols, les pillages, les destructions, et ainsi garantir la préservation et la transmission des œuvres aux générations futures. », a indiqué Frédéric Maugel, Directeur général du Crédit Municipal de Paris.

« Paris, ville-monde, tient à participer à l'accueil d'œuvres en danger. Grâce au Crédit Municipal de Paris qui dispose de réserves et d'espaces de conservation, Paris prend la pleine mesure de son rôle de ville refuge pour les œuvres menacées », a expliqué Bruno Julliard, premier adjoint à la maire de Paris, chargé de la culture.

Contact presse :

Ville de Paris : Fiona Guitard / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61

Crédit Municipal de Paris : Jeanne Mougel / jmougel@creditmunicipal.fr / 01 44 61 63 28